

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 février 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. ALMEIDA et Mlle MASLOUHI

Convocation envoyée le 9 février 2012

Publié le 17 février 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Alain MILLOT	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Benoît BORDAT	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Michel ROTGER	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.
Mme Claude DARCIAUX	
M. Rémi DELATTE	
M. Gilles TRAHARD	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

**Habitat à loyer modéré : Demande de subvention PLH - ORVITIS : acquisition -
amélioration de 8 logements (5 PLUS - 3 PLAi) 10 rue Joseph Tissot à Dijon**

ORVITIS va réaliser l'acquisition-amélioration de 8 logements collectifs situés 10 rue Joseph Tissot à Dijon. Cette opération a été financée au titre de la délégation 2011 de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, ORVITIS, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 47 500 € au titre des PLUS,
- 57 000 € au titre des PLAi,

représentant 13,97 % du coût prévisionnel TTC (748 183,71 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier du « 1% Logement », ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Conformément aux dispositions de la Charte communautaire, cette opération fait l'objet de réservations de logements à hauteur de 2 logements (1 PLUS, 1 PLAi) dont l'attribution devra respecter les priorités adoptées par le Grand Dijon.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à ORVITIS – *BP 90104 - 21001 DIJON cedex-*, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements collectifs (5 PLUS , 3 PLAi), situés 10 rue Joseph Tissot à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 104 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 47 500 € au titre des PLUS,
 - 57 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice, en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.